

Vous trouverez ci-après toutes les indications pour vous aider à enregistrer les écritures de comptabilisation des opérations Interflora. Nous vous proposons, **à titre indicatif**, un schéma de comptabilisation et laissons le soin à chacun d'adapter les indications fournies suivant son propre plan comptable.

LES ÉLÉMENTS CONTRACTUELS

Nous vous rappelons les articles 1 à 8 du chapitre 7 du Contrat Interflora (version applicable au 1er octobre 2017) et les règles en vigueur n°3,7 et 8 applicables également depuis le 1^{er} octobre 2017.

Chapitre 7 :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FACTURATION ET DE RÈGLEMENT ENTRE INTERFLORA ET LES MEMBRES INTERFLORA

7.1 - INTERFLORA organise le réseau INTERFLORA et, à ce titre, agréée des points-Membres chargés de vendre et de transmettre des commandes INTERFLORA (les fleuristes Transmetteurs).

Elle agréée également des points-Membres chargés de réaliser et de livrer à des destinataires les produits floraux commandés à INTERFLORA (les fleuristes Exécutants).

Les fleuristes Transmetteurs donnent mandat à INTERFLORA d'établir, pour leur compte, un compte rendu régulier des commandes transmises à INTERFLORA, ainsi que leur facture de commissions. Les fleuristes Exécutants donnent mandat à INTERFLORA d'établir, pour leur compte, la facture des commandes qu'INTERFLORA leur a apportées, ainsi que des commissions d'entremise qui lui sont dues.

Un même fleuriste peut être agréé à la fois en tant que Transmetteur et Exécutant.

7.2 - La facturation des différents intervenants (fleuriste Transmetteur, fleuriste Exécutant, INTERFLORA) concernés par le déroulement d'une commande INTERFLORA, est calculée et effectuée par le système de compensation INTERFLORA ; la facturation et le règlement effectués en direct entre Membres, hors du système de compensation, sont strictement interdits.

7.3 - Le client donneur d'ordre INTERFLORA passe commande à INTERFLORA par l'intermédiaire d'un fleuriste Transmetteur. Ce dernier doit, pour le compte d'INTERFLORA, facturer le client du montant TTC total de l'ordre INTERFLORA, lequel se décompose en :

- a) montant du prix de vente client du produit floral et des accessoires ;
- b) complément de prix INTERFLORA fixé par INTERFLORA incluant notamment les frais de livraison ;
- c) autres compléments de prix (par exemple recherche de tombe, ruban deuil...) suivant le tarif INTERFLORA en vigueur affiché chez le fleuriste Transmetteur.

Aucune autre somme n'ayant été au préalable expressément autorisé par INTERFLORA, ne peut être demandée au client. Les compléments de prix au-delà du prix du visuel (PRICLI) doivent être clairement détaillés et indiqués sur le bon de commande INTERFLORA dont le double doit être remis obligatoirement au client, en version papier ou numérique.

Le bon de commande doit être établi par le fleuriste Transmetteur en conformité avec les règles qui lui sont fixées par INTERFLORA ; il tient lieu de facture pour le client (la TVA doit être clairement mentionnée). Il en est remis ou envoyé un exemplaire au client.

Le règlement est toujours effectué par le client au fleuriste Transmetteur, au comptant, sans escompte. Le fleuriste Transmetteur a la responsabilité pleine et entière du bon recouvrement des sommes ainsi facturées.

7.4 - En application des principes et règles précités, les rémunérations du fleuriste Transmetteur et du fleuriste Exécutant telles qu'elles résultent des factures produites par la compensation INTERFLORA sont les suivantes :

- Pour le fleuriste Transmetteur, sa rémunération résulte de la facturation à INTERFLORA d'une commission de vente égale à un pourcentage du montant du prix de vente du produit floral chez le fleuriste Exécutant ;
- Pour le fleuriste Exécutant, sa rémunération résulte de la facturation à INTERFLORA :
 - a) du prix de vente du produit floral livré par ses soins, déduction faite des commissions revenant au fleuriste Transmetteur et à INTERFLORA ;
 - b) du coût de la livraison fixé par INTERFLORA et fonction de la Règle en vigueur n°3.

Pour chaque ordre exécuté, INTERFLORA facture une redevance qui couvre le droit d'usage de l'ensemble du système global d'INTERFLORA et définie en application des Règles en vigueur.

7.5 - Chaque commande INTERFLORA ayant donné lieu à la validation d'une "Livraison Faite" (LF) entraîne la mise en œuvre du système de compensation INTERFLORA. Le jour où la LF a été effectuée est la date d'entrée normale dans la compensation en cours :

- a) par la compensation, INTERFLORA débite le fleuriste Transmetteur pour la totalité du montant facturé au client tel que résultant du compte-rendu. Le fleuriste Transmetteur facture INTERFLORA du montant des sommes qui lui sont dues ;
- b) dans la même compensation, le fleuriste Exécutant facture INTERFLORA du montant correspondant à la réalisation et à la livraison par ses soins du produit floral ;
- c) dans l'éventualité d'une défaillance financière du fleuriste Transmetteur, INTERFLORA reconnaît devoir toujours au fleuriste Exécutant les sommes facturées par ce dernier au titre de la réalisation et de la Livraison Faite de la commande INTERFLORA dont le fleuriste Transmetteur défaillant est à l'origine, chaque fois que cette commande a été prise, transmise, exécutée et livrée conformément aux règles fixées par INTERFLORA. A ce titre et dans ces conditions, INTERFLORA est du croire du fleuriste Transmetteur.

7.6 - Aucune commande datant de plus de 3 (trois) mois après la date de livraison ne pourra faire l'objet d'une demande de rectification par le fleuriste Exécutant ou Transmetteur ; elle ne pourra entrer en compensation et donc être payée au fleuriste Exécutant à l'exception du cas prévu ci-dessous.

De même, toute demande de rectification doit, pour pouvoir être prise en compte par INTERFLORA, être faite dans un délai maximum de 3 (trois) mois après la date d'entrée normale en compensation. Au cas où le fleuriste Exécutant en serait empêché (et en particulier en cas de cessation définitive), INTERFLORA se réserve la possibilité d'entrer en compensation, en son lieu et place, les Livraisons Faites.

7.7 - Relevés de compensation et règlement

Toutes les créances et toutes les dettes entre les Membres et INTERFLORA sont réglées par compensation périodique. Le solde est porté à la connaissance du Membre par un relevé de compensation établi par INTERFLORA. Ce dernier est mis à disposition de chaque

Membre en ligne sur Internet. L'envoi d'un relevé de compensation par courrier électronique ou par courrier postal peut être effectué sur demande expresse du Membre.

Le Membre doit vérifier chaque relevé de compensation pour une période donnée et :

- dans le cas où le solde lié à la compensation est débiteur, le Membre doit permettre à INTERFLORA d'effectuer un prélèvement de ce montant débiteur à la date indiquée sur le relevé.
- dans le cas où le solde lié à la compensation est créditeur, le Membre recevra par virement le montant créditeur à la date du crédit indiquée sur le relevé.

7.8 - Cas de non-paiement dans les délais indiqués

Tout rejet de prélèvement sera facturé d'une somme forfaitaire de 15 euros HT.

INFORMATION CONCERNANT LE TAUX DE TVA APPLICABLE

Pour chaque produit floral le taux de TVA appliqué est calculé en application du bulletin officiel des impôts de la direction de la législation fiscale - 3 C-6-05 N° 113 du 29 JUIN 2005 et de la loi de finances rectificatives pour 2011, publiée au journal officiel du 29 décembre 2011. Sur le plan fiscal, cette loi prévoit entre autre le relèvement de 5.5 % à 7 % du taux réduit de la TVA et ce à compter du 1^{er} janvier 2012. Puis au 1^{er} janvier 2014 ; les taux sont passés de 7 à 10 % et de 19,6 à 20 %.

Extrait de l'instruction 3-c-6-05 du 29 juin 2005 :

« A. PRODUITS SOUMIS AU TAUX REDUIT

Le taux réduit s'applique aux produits de l'horticulture qui n'ont subi aucune transformation, c'est-à-dire aux produits dans l'état où ils sont généralement obtenus au stade agricole :

- les fleurs fraîches ou séchées, vendues avec ou sans feuillage ;
- les plantes vivantes ;
- les plants horticoles (arbres et arbustes) d'ornement, ainsi que les plants utilisés pour l'horticulture maraîchère et les arbres fruitiers. Le gazon en plaque est également soumis au taux réduit.

Précisions :

- Ces produits peuvent être vendus à l'unité ou assemblés sous forme de bottes ou de bouquets, sur un support ou dans un contenant dès lors :
 - qu'au cours de l'assemblage des fleurs, feuillages, plantes ou éléments végétaux naturels n'intervient aucune manipulation des autres éléments de décoration ;
 - et que le support ou contenant est exclusivement destiné à en assurer le transport, la protection ou la conservation. Est sans incidence sur l'application du taux réduit le fait que ces produits soient renforcés d'un nœud ou d'un ruban, enveloppés de papier, de cellophane ou de feuilles plastiques ou placés dans un emballage.

- Sous réserve de respecter les conditions énoncées au a, il est admis que le taux réduit s'applique à l'ensemble du produit lorsque le prix d'achat hors taxe des éléments autres que les fleurs, feuillages, plantes ou éléments végétaux naturels n'excède pas 25% du prix d'achat hors taxe de ces derniers. Dans le cas contraire, le taux réduit s'applique aux seuls produits de l'horticulture.

B. PRODUITS SOUMIS AU TAUX NORMAL

Le taux normal s'applique aux compositions florales, c'est-à-dire aux assemblages ne remplissant pas les conditions énoncées au a du A, tels que les parures et colliers, guirlandes, décorations d'objets ou de lieux de cérémonie, jardins paysagers, ainsi que les produits réalisés sur un support dont la forme spécifique ne se justifie pas par les nécessités du conditionnement (cœur, croix, couronne, dessus de cercueil).

Le taux normal s'applique également aux fleurs ou plantes naturelles ayant fait l'objet d'un traitement spécifique (colorées, teintées, stabilisées, lyophilisées ou givrées) ainsi qu'aux fleurs ou plantes artificielles.



ÉCRITURES DE COMPTABILITÉ

TVA R : taux réduit à 5,5 %, 10 % ou 2,1 % pour la Corse et les DROM COM
TVA N : taux normal à 20 % ou 8,5 % pour les DOM COM (20 % pour la Corse)
TVA E : taux exonéré (pour les ordres à destination de l'étranger)

Tableau enregistrant tous les ordres Interflora par quinzaine à partir des documents de compensation

À partir de son journal de caisse du magasin, le fleuriste enregistre le montant TTC de la transmission (somme encaissée pour le compte d'Interflora) dans le compte 467xxx Débit, créancier Interflora.

↓ Dans cet exemple, le fleuriste a passé l'écriture suivante (doc A) : **Débit : 530xxx 691,30 (a)** **Crédit : 467000 691,30**

Document B Executions				
467000	Débiteur, créancier Interflora (montant dû par Interflora à l'exécutant)	(b)	1526,50	
707001	Recette nette 5,5% (100% du privex HT = prix unitaire)			(c) 28,49
707002	Recette nette 10% (100% du privex HT = prix unitaire)			(d) 1204,87
707004	Recette nette 20% (100% du privex HT = prix unitaire)			(e) 142,57
445711	TVA Collectée 5,5%			(f) 1,57
445712	TVA Collectée 10%			(g) 120,49
445713	TVA Collectée 20%			(h) 28,51
Document C Transmissions				
467000	Débiteur, créancier Interflora (montant dû par Interflora au transmetteur)	(i)	94,42	
708211	Commissions de vendeur 5,5%			(j) 0,00
708212	Commissions de vendeur 10%			(k) 78,38
708212	Commissions de vendeur 20%			(l) 0,00
708213	Commissions de vendeur exonérée			(m) 8,20
445711	TVA Collectée 5,5%			(n) 0,00
445712	TVA Collectée 10%			(o) 7,84
445713	TVA Collectée 20%			(p) 0,00
445714	TVA Collectée 2,1%			(q) 0,00
Document D facture de produits et prestations				
628100	Abonnement Interflora	(r)	24,66	
651110	Redevance d'utilisation Floratrans execution /droit d'usage	(s)	50,51	
607000	Achat de marchandise	(t)	0,00	
620000	Autres frais facturés	(u)	0,00	
445664	TVA Déductible 20%	(v)	15,04	
467000	Débiteur, créancier Interflora (montant dû par le fleuriste à Interflora)			(x) 90,21
Document A				
512100	Compte Bancaire	(y)	839,41	
467000	Débiteur, créancier Interflora			(x) 839,41
TOTAL			2550,54	2550,54

Document A

Membre	Période de compensation
XXXXXX	du 01/10/2019 au 15/10/2019

VOS MOUVEMENTS FINANCIERS

Le solde des mouvements de cette quinzaine, soit 839,41 € sera crédité le 15/11/2019.

Libellé	Mouvements de fonds du membre	
	Encaissement	Décaissement
Vos exécutions Facture FACFL00032148 du 15/10/2019	1 526,50 (b)	
Vos transmissions Facture FACFL00036867 du 15/10/2019 Somme encaissée pour le compte d'INTERFLORA	94,42	691,30 (a)
Produits et prestations Facture F00012039 du 15/10/2019		90,21
TOTAL	1 620,92	781,51
Solde de votre compensation en euros	839,41	

Statistique de la quinzaine	Nb d'ordre	PRIVEX moyen
Ordres transmis et compensés cette quinzaine	9	52,46
Ordres exécutés et compensés cette quinzaine	25	58,74
Dont internet	0	0

Document B Exécutions 1/4

Emetteur de la facture : XXXXXX
N° de TVA intracommunautaire : FR60562132670 N° TVA : FRXXXXX

Membre	Date de facture	Période de compensation
0020973	15/10/2019	du 01/10/2019 au 15/10/2019

Facture n° FACFLXXXXX de mes exécutions apportées par Interflora pour le compte de l'exécutant YYYYYY

Date livraison	N° commande	Libellé produit	N° Trans	Taux TVA	Prix unitaire TTC	Prix unitaire HT	Réduction vente %	Réduction de vente HT	Total HT	TVA	Total TTC
03/10/2019	IFXXXXXXXX	Produit sur mesure / Produit sur mesure		10,00%	40,90	37,18	22,90%	-8,51	28,66	2,87	31,53
03/10/2019	IFXXXXXXXX	Bulle d'eau		10,00%	3,50	3,18	22,90%	-0,73	2,45	0,25	2,70
03/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	6,50	5,91	0,00%	0,00	5,91	0,59	6,50
14/10/2019	IFXXXXXXXX	Hélios / Hélios		10,00%	115,00	104,55	22,90%	-23,94	80,61	8,06	88,67
14/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	6,50	5,91	0,00%	0,00	5,91	0,59	6,50
10/10/2019	IFXXXXXXXX	Comète / Comète		10,00%	56,00	50,91	22,90%	-11,66	39,25	3,93	43,18
10/10/2019	IFXXXXXXXX	Vase en verre Large		10,00%	12,00	10,91	22,90%	-2,50	8,41	0,84	9,25
10/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	6,50	5,91	0,00%	0,00	5,91	0,59	6,50
11/10/2019	IFXXXXXXXX	Hommage / Hommage		10,00%	88,00	80,00	22,90%	-18,32	61,68	6,17	67,85
11/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	6,50	5,91	0,00%	0,00	5,91	0,59	6,50
08/10/2019	IFXXXXXXXX	Bonheur / Bonheur		10,00%	28,00	25,45	22,90%	-5,83	19,63	1,96	21,59
08/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
09/10/2019	IFXXXXXXXX	Emotion / Emotion		10,00%	33,00	30,00	22,90%	-6,87	23,13	2,31	25,44
09/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
30/08/2019	IFXXXXXXXX	Plume rose / Plume rose		10,00%	75,00	68,18	22,90%	-15,61	52,57	5,26	57,83
30/08/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	6,50	5,91	0,00%	0,00	5,91	0,59	6,50
30/08/2019	IFXXXXXXXX	La vie en rose / La vie en rose		10,00%	26,00	23,64	22,90%	-5,41	18,23	1,82	20,05
30/08/2019	IFXXXXXXXX	Vase		20,00%	2,08	1,73	0,00%	0,00	1,73	0,35	2,08
30/08/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
30/08/2019	IFXXXXXXXX	Lilou / Lilou		10,00%	43,00	39,09	22,90%	-8,95	30,14	3,01	33,15

Document B Exécutions 2/4

Emetteur de la facture :

XXXXXX

N° de TVA intracommunautaire : FR60562132670

N° TVA : FRXXXXXX

Date livraison	N° commande	Libellé produit	N° Trans	Taux TVA	Prix unitaire TTC	Prix unitaire HT	Réduction vente %	Réduction de vente HT	Total HT	TVA	Total TTC
30/08/2019	IFXXXXXXXX	Bougie Esteban		20,00%	16,90	14,08	22,90%	-3,23	10,86	2,17	13,03
30/08/2019	IFXXXXXXXX	Champagne Devaux Interflora		20,00%	32,90	27,42	22,90%	-6,28	21,14	4,23	25,37
30/08/2019	IFXXXXXXXX	Amandes au chocolat		5,50%	13,00	12,32	22,90%	-2,82	9,49	0,53	10,02
30/08/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
30/08/2019	IFXXXXXXXX	Soleil d'août / Soleil d'août		10,00%	40,00	36,36	22,90%	-8,33	28,04	2,80	30,84
30/08/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
30/08/2019	IFXXXXXXXX	Sunshine / Sunshine		10,00%	27,00	24,55	22,90%	-5,62	18,93	1,89	20,82
30/08/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
02/10/2019	IFXXXXXXXX	Bouquet du fleuriste tons blancs / Bouquet du fleuriste tons		10,00%	38,00	34,55	22,90%	-7,91	26,64	2,66	29,30
02/10/2019	IFXXXXXXXX	Amandes au chocolat		5,50%	13,00	12,32	22,90%	-2,82	9,50	0,52	10,02
02/10/2019	IFXXXXXXXX	Amandes au chocolat		5,50%	13,00	12,32	22,90%	-2,82	9,50	0,52	10,02
02/10/2019	IFXXXXXXXX	Bulle d'eau		10,00%	3,50	3,18	22,90%	-0,73	2,45	0,25	2,70
02/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
04/10/2019	IFXXXXXXXX	Compassion / Compassion		10,00%	124,00	112,73	22,90%	-25,81	86,91	8,69	95,60
04/10/2019	IFXXXXXXXX	Ruban deuil		10,00%	10,00	9,09	22,90%	-2,08	7,01	0,70	7,71
04/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	6,50	5,91	0,00%	0,00	5,91	0,59	6,50
04/10/2019	IFXXXXXXXX	Requiem / Requiem		20,00%	164,00	136,67	22,90%	-31,30	105,38	21,06	126,44
04/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	6,50	5,91	0,00%	0,00	5,91	0,59	6,50
03/10/2019	IFXXXXXXXX	Salsa / Salsa		10,00%	25,00	22,73	22,90%	-5,20	17,53	1,75	19,28
03/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
04/10/2019	IFXXXXXXXX	Pure / Pure		10,00%	246,00	223,64	22,90%	-51,21	172,38	17,29	189,67
04/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	6,50	5,91	0,00%	0,00	5,91	0,59	6,50
05/10/2019	IFXXXXXXXX	Esterel / Esterel		10,00%	34,00	30,91	22,90%	-7,08	23,83	2,38	26,21
05/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
04/10/2019	IFXXXXXXXX	Balade d'été / Balade d'été		10,00%	28,00	25,45	22,90%	-5,83	19,63	1,96	21,59
04/10/2019	IFXXXXXXXX	Vase		20,00%	2,08	1,73	0,00%	0,00	1,73	0,35	2,08

Document B Exécutions 3/4

Emetteur de la facture :

XXXXXX

N° de TVA intracommunautaire : FR60562132670

N° TVA : FRXXXXX

Date livraison	N° commande	Libellé produit	N° Trans	Taux TVA	Prix unitaire TTC	Prix unitaire HT	Réduction vente %	Réduction de vente HT	Total HT	TVA	Total TTC
04/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
05/10/2019	IFXXXXXXXX	Capri blanc / Capri blanc		10,00%	47,00	42,73	22,90%	-9,78	32,95	3,29	36,24
05/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	6,50	5,91	0,00%	0,00	5,91	0,59	6,50
10/10/2019	IFXXXXXXXX	Balade d'été / Balade d'été		10,00%	28,00	25,45	22,90%	-5,83	19,63	1,96	21,59
10/10/2019	IFXXXXXXXX	Vase		20,00%	2,08	1,73	0,00%	0,00	1,73	0,35	2,08
10/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
09/10/2019	IFXXXXXXXX	Bouquet du fleuriste tons roses / Bouquet du fleuriste tons		10,00%	24,00	21,82	22,90%	-5,00	16,82	1,68	18,50
09/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
09/10/2019	IFXXXXXXXX	Sentiment / Sentiment		10,00%	45,00	40,91	22,90%	-9,37	31,55	3,15	34,70
09/10/2019	IFXXXXXXXX	Bulle d'eau		10,00%	3,50	3,18	22,90%	-0,73	2,45	0,25	2,70
09/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	6,50	5,91	0,00%	0,00	5,91	0,59	6,50
12/10/2019	IFXXXXXXXX	Bonheur / Bonheur		10,00%	25,00	22,73	22,90%	-5,20	17,53	1,75	19,28
12/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
11/10/2019	IFXXXXXXXX	Rêverie / Rêverie		10,00%	23,00	20,91	22,90%	-4,79	16,12	1,61	17,73
11/10/2019	IFXXXXXXXX	Bulle d'eau		10,00%	3,50	3,18	22,90%	-0,73	2,45	0,25	2,70
11/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
10/10/2019	IFXXXXXXXX	Déclic / Déclic		10,00%	25,00	22,73	22,90%	-5,20	17,53	1,75	19,28
10/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
10/10/2019	IFXXXXXXXX	Câlin / Câlin		10,00%	21,00	19,09	22,90%	-4,37	14,72	1,47	16,19
10/10/2019	IFXXXXXXXX	Vase en verre Medium		10,00%	9,00	8,18	22,90%	-1,87	6,31	0,63	6,94
10/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
11/10/2019	IFXXXXXXXX	Bouquet du fleuriste tons roses / Bouquet du fleuriste tons		10,00%	24,00	21,82	22,90%	-5,00	16,82	1,68	18,50
11/10/2019	IFXXXXXXXX	Bulle d'eau		10,00%	3,50	3,18	22,90%	-0,73	2,45	0,25	2,70
11/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50
14/10/2019	IFXXXXXXXX	Aria / Aria		10,00%	54,00	49,09	22,90%	-11,24	37,85	3,78	41,63

Document B Exécutions 4/4

Emetteur de la facture : XXXXXX
N° de TVA intracommunautaire : FR60562132670 N° TVA : FRXXXXXX

Date livraison	N° commande	Libellé produit	N° Trans	Taux TVA	Prix unitaire TTC	Prix unitaire HT	Réduction vente %	Réduction de vente HT	Total HT	TVA	Total TTC	
14/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	6,50	5,91	0,00%	0,00	5,91	0,59	6,50	
12/10/2019	IFXXXXXXXX	Couleurs d'octobre / Couleurs d'octobre		10,00%	28,00	25,45	22,90%	-5,83	19,63	1,96	21,59	
12/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	6,50	5,91	0,00%	0,00	5,91	0,59	6,50	
12/10/2019	IFXXXXXXXX	Sentiment / Sentiment		10,00%	30,00	27,27	22,90%	-6,25	21,03	2,10	23,13	
12/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	5,50	5,00	0,00%	0,00	5,00	0,50	5,50	
TOTAL					1 925,44	1 735,24		-359,33	1 375,93	150,57	1526,50 (b)	
									dont TVA 5,50%	28,49 (c)	1,57 (f)	30,06
									dont TVA 10,00%	1 204,87 (d)	120,49 (g)	1 325,36
									dont TVA 20,00%	142,57 (e)	28,51 (h)	171,08



Vous avez exécuté pour la somme de (TTC €) **1 925,44**

Vos mouvements financiers pour vos exécutions **1 526,50**

Vos exécutions vous ont rapporté **1 375,93**



Sera payée par crédit au compte de compensation de l'exécutant 0020973 le 15/11/2019 sans escompte.

Règlement 30 jours date de facture.

Conformément à l'article L.441-6 du code du commerce, une pénalité correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal sera appliquée à toute somme due et ce, à compter du lendemain du jour de l'échéance et jusqu'à complet paiement du prix. A cette somme sera ajoutée une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Document C Exécutions 1/2

Emetteur de la facture : XXXXXX
N° de TVA intracommunautaire : FR60562132670 N° TVA : FRXXXXX

Membre	Date de facture	Période de compensation
0020973	15/10/2019	du 01/10/2019 au 15/10/2019

Facture n° FACFLXXXXX de mes transmissions apportées par le transmetteur YYYYYY pour le compte d'Interflora

Date de vente	N° commande	Libellé produit	N° Exec.	Taux TVA	Recette encaissée pour le compte d'ITF	Taux de commTR %	Prix unitaire TTC	Prix unitaire HT	Comm TR HT	TVA	Comm TR TTC*
29/09/2019	IFXXXXXXXX	Eden		10,00%	93,00	20,00%	84,00	76,36	15,28	1,52	16,80
29/09/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	15,90	20,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01/10/2019	IFXXXXXXXX	Orée		10,00%	69,00	20,00%	60,00	54,55	10,91	1,09	12,00
01/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	15,90	20,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01/10/2019	IFXXXXXXXX	Bonheur		10,00%	31,00	20,00%	28,00	25,45	5,09	0,51	5,60
01/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	15,90	20,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03/10/2019	IFXXXXXXXX	Bouquet of mixed cut flowers		0,00%	50,00	20,00%	41,00	41,00	8,20	0,00	8,20
03/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		0,00%	17,00	20,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03/10/2019	IFXXXXXXXX	Bosquet		10,00%	49,00	20,00%	40,00	36,36	7,27	0,73	8,00
03/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	15,90	20,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03/10/2019	IFXXXXXXXX	Orée		10,00%	84,10	20,00%	75,10	68,27	13,65	1,37	15,02
03/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	15,90	20,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/10/2019	IFXXXXXXXX	Orée		10,00%	69,00	20,00%	60,00	54,55	10,91	1,09	12,00
08/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	15,90	20,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Document C Exécutions 1/2

Emetteur de la facture : XXXXXX
N° de TVA intracommunautaire : FR60562132670 N° TVA : FRXXXXX

Date de vente	N° commande	Libellé produit	N° Exec.	Taux TVA	Recette encaissée pour le compte d'ITF	Taux de commTR %	Prix unitaire TTC	Prix unitaire HT	Comm TR HT	TVA	Comm TR TTC*	
08/10/2019	IFXXXXXXXX	Charme		10,00%	52,00	20,00%	43,00	39,09	7,82	0,78	8,60	
08/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	15,90	20,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
12/10/2019	IFXXXXXXXX	Lucky		10,00%	50,00	20,00%	41,00	37,27	7,45	0,75	8,20	
12/10/2019	IFXXXXXXXX	Frais de livraison		10,00%	15,90	20,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL					691,30 (a)		472,10	432,91	86,58	7,84	94,42 (i)	
									dont TVA 0,00%	8,20 (m)	0,00	8,20
									dont TVA 10,00%	78,38 (k)	7,84 (o)	86,22



Vous avez encaissé pour le compte d'INTERFLORA (TTC €) **691,30**

Vos mouvements financiers pour vos transmissions **94,42**

Vos transmissions vous ont rapporté **86,58**



Règlement 30 jours date de facture

Sera payée par crédit au compte de compensation du transmetteur 0020973 le 15/11/2019 sansescompte

(1) Commande(s) transmise(s) par le biais de votre site internet, ou par le numéro vert

Conformément à l'article L.441-6 du code du commerce, une pénalité correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal sera appliquée à toute somme due et ce, à compter du lendemain du jour de l'échéance et jusqu'à complet paiement du prix. A cette somme sera ajoutée une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Document D

Membre	Date de facture	Période de compensation
0020973	15/10/2019	du 01/10/2019 au 15/10/2019

Facture n° F000XXXXX de produits et prestations d'Interflora au membre XXXXX

N° commande	Libellé	Taux TVA	Prix unitaire	Quantité	Montant HT	TVA	Montant TTC
IFXXXXXXX	Abonnement Interflora mensuel fleuristes	20,00%	29,59	1,00	24,66 (r)	4,93	29,59
IFXXXXXXX	Droit d'usage	20,00%	60,62	1,00	50,51 (s)	10,11	60,62
TOTAL					75,17	15,04	90,21 (x)
			dont TVA 0,00%		75,17	15,04 (v)	90,21



Vos mouvements financiers pour vos transmissions

90,21

Règlement 30 jours date de facture.

Sera payée par débit au compte de compensation du membre 0020973 le 15/11/2019 sans escompte.

Conformément à l'article L.441-6 du code du commerce, une pénalité correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal sera appliquée à toute somme due et ce, à compter du lendemain du jour de l'échéance et jusqu'à complet paiement du prix. A cette somme sera ajoutée une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.